Ville de Moncton

Guide de l’utilisateur des terrains de sports

Mise à jour

Janvier 2024

MONCTON

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction et processus de réservation 4
2. Saison d'ouverture des terrains de sports 5
3. Processus d'affectation et de répartition des terrains 6
4. Coordonnées 6
5. Permis de terrains de sports 7
6. Coordonnées en cas d'urgence 7
7. Procédures d'annulation 8
8. Accès aux toilettes 8
9. Niveau de service standard sur les terrains et classification des terrains 9
10. Terrains : prix et commodités 11
11. Directives sur les réservations 13
12. Arrêté municipal – Aires de loisirs – Ville de Moncton 14

1. INTRODUCTION ET PROCESSUS DE RÉSERVATION

L'objectif de ce document consiste à donner, aux groupes de sports et de loisirs, de l'information générale et un aperçu du processus de réservation des terrains sur le territoire de la Ville de Moncton.
Outre les terrains qui appartiennent à la Ville de Moncton et qu'elle exploite, ce guide et le processus de réservation s'appliquent à d'autres terrains, dont ceux qui font l'objet des accords de réciprocité avec la Ville et avec les partenaires communautaires (par exemple le District scolaire anglophone Est pour les terrains scolaires durant l'été et l'Université de Moncton pour le Stade Croix Bleue Medavie).

Vous pouvez déposer toutes les demandes de réservation occasionnelles (ponctuelles ou temporaires) en remplissant le formulaire de réservation en ligne, que vous trouverez sur le site Web de la Ville de Moncton en cliquant **sur ce lien**. Vous pouvez adresser les demandes de réservation saisonnière à Christine Lawson, agente de réservation de la Ville, par courriel **(lawson@superiorpropanecentre.com)** ou par téléphone (**506 384 4423, poste 221)** elle vous fera parvenir le lien du formulaire en ligne de réservation saisonnière.

L'échéance à respecter pour déposer les demandes de réservation saisonnière est fixée au **31 mars** chaque année.
Veuillez noter que toutes les demandes déposées après l'échéance du 31 mars seront mises en attente et seront revues lorsqu'on aura répondu à toutes les demandes déposées avant l'échéance

Le formulaire de réservation en ligne

2. SAISON D'OUVERTURE DES TERRAINS DE SPORTS

Field	Operating Season	Additional Note(s)
Terrains de gazon synthétique dont la Ville est propriétaire	Du 15 avril au 11 novembre	
Terrains de gazon synthétique du District scolaire anglophone Est	Du 1er juillet au 31 août (hors de l'année scolaire)	Les demandes de réservation pendant l'année scolaire ou hors de la saison d'ouverture gérée par la Ville peuvent nous être adressées au asde.rentals@nbed.nb.ca ou 506-856-3611 (lundi au vendredi, 8 h à 16 h) ou 506-229-7422 (après les heures de travail).
Terrains de gazon du District scolaire anglophone Est	Du 1er juillet au 31 août (hors de l'année scolaire)	Les demandes de réservation pendant l'année scolaire ou hors de la saison d'ouverture gérée par la Ville peuvent nous être adressées au asde.rentals@nbed.nb.ca, 506-856-3611 (lundi au vendredi, 8 h à 16 h), ou 506-229-7422 (après les heures de travail).
Terrains de gazon naturel dont la Ville est propriétaire	Entre la longue fin de semaine de la fête de la Reine en mai et la fin de semaine de l'Action de grâces en octobre	Selon l'état des terrains, des exceptions peuvent s'appliquer aux réservations pour les essais d'équipes sportives provinciales pour jeunes et les équipes sportives des districts scolaires.

Pendant la saison d'ouverture, les terrains sont ouverts si la météo le permet.

L'organisme qui utilise les terrains hors de la saison d'ouverture officielle sans autorisation en bonne et due forme s'expose à l'annulation de son contrat de réservation saisonnière ou occasionnelle des terrains de sports pour la saison.

3. PROCESSUS D'AFFECTATION ET DE RÉPARTITION DES TERRAINS

Afin d'assurer l'uniformité du processus d'affectation et de répartition de tous les terrains, la Ville respecte la Politique de l'attribution des terrains de sports. Pour en savoir plus et pour prendre connaissance de cette politique, veuillez consulter le site **moncton.ca/fr/politiques.** Vous pouvez aussi consulter la synthèse de cette politique sur le site **moncton.ca.**

moncton.ca

4. COORDONNÉES

Toutes les demandes de réservation et de services doivent être adressées à Christine Lawson, agente de réservation de la Ville de Moncton, par courriel (**lawson@superiorpropanecentre.com**) ou par téléphone **(506 382 4423, poste 221)**.

Les groupes ne doivent pas communiquer individuellement avec le personnel des terrains ni adresser des demandes spéciales au personnel sur les lieux. Toutes les demandes spéciales (se rapportant à des réservations, à des commodités sur les terrains ou à d'autres questions) doivent être adressées à **l'agente de réservation de la Ville au plus tard une semaine** avant la date de la réservation

lawson@superiorpropanecentre.com

(506-382-4423, poste 221)

5. PERMIS DE TERRAINS DE SPORTS

Tous les groupes **doivent se faire délivrer le permis de terrains de sports** pour se servir des terrains de la Ville. Dès que vos réservations sont confirmées, ce permis vous sera délivré par l'entremise de l'agente de réservation.
Il appartiendra aussi à votre organisme de fournir, au plus tard le 15 juin (sauf si vous prenez d'autres dispositions avec l'agente de réservation), tous les calendriers de vos ligues pour chacun des terrains pour lesquels on vous aura délivré le permis, pour vous assurer que l'entretien voulu sera assuré et que les lignes seront tracées pour le jour de la réservation des terrains. **Si vous ne déposez pas votre calendrier, la Ville pourra mettre fin à l'entretien des terrains.**

Si des groupes d'utilisateurs croisent des personnes ou des groupes qui se servent des terrains sans permis de réservation, veuillez noter la date et l'heure de l'incident pour en informer notre agente de réservation. La Ville de Moncton fera le suivi des incidents signalés dans les cas nécessaires.

6. COORDONNÉES EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence relativement aux terrains ou aux commodités réservées comme les toilettes hors de service, l'éclairage qui ne fonctionne pas ou dans le cas d'un changement de dernière minute dans le calendrier à cause de la météo, les groupes peuvent communiquer avec le Centre de répartition des Travaux publics de la Ville de Moncton, ouvert 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, au **506-859-2643** et demander à parler au contremaître en fonction pour les terrains.

Le Centre de répartition des Travaux publics de la Ville de Moncton 24/7 au 506-859-2643

7. PROCÉDURES D'ANNULATION

WEATHER OR MAINTENANCE

MÉTÉO OU ENTRETIEN

La Ville de Moncton se réserve le droit d'annuler les réservations de terrains à cause du mauvais temps ou pour apporter aux terrains les travaux de réparation et d'entretien nécessaires.

Quand il faut annuler des réservations à cause de la météo, la Ville met à jour la page Web sur l'état des terrains de sports **https://www.moncton.ca/fr/faire-et-voir/sports** au plus tard à 15 h

https://www.moncton.ca/fr/faire-et-voir/sports

ANNULATION PAR LES UTILISATEURS

Parce que la réservation des terrains suscite beaucoup d'intérêt et pour pouvoir offrir à d'autres groupes intéressés les terrains disponibles, il est impératif que tous les utilisateurs préviennent l'agente de réservation de la Ville de Moncton s'ils n'ont pas l'intention d'utiliser les terrains réservés pour certaines heures.

Pour annuler la réservation d'un terrain, **il faut adresser un préavis de cinq jours ouvrables** à l'agente de réservation.

Si l'utilisateur ne donne pas ce préavis de cinq jours, aucun remboursement n'est consenti aux groupes qui doivent tous, conformément à la Politique de l'attribution des terrains de sports, payer leurs réservations. Pour les groupes de jeunes **qui n'ont pas à payer de tarif horaire, on compte des frais de défection de 25 $**. Les groupes qui ne paient pas les frais d'annulation précisés dans la politique s'exposent à la révocation de leurs privilèges de réservation de terrains.

8. ACCÈS AUX TOILETTES

Dans les cas où il y a des toilettes, l'agente de réservation donne à l'utilisateur l'information nécessaire pour avoir accès aux toilettes. Pour de l'information sur les terrains dotés de toilettes, veuillez consulter **la section 10 (Terrains : prix et commodités)**.

9. NIVEAU DE SERVICE STANDARD SUR LES TERRAINS ET CLASSIFICATION DES TERRAINS

Toutes les demandes d'entretien spécial supplémentaire qui ne sont pas prévues dans les niveaux de service ci après doivent être déposées au moins une semaine d'avance.

*Piste d'athlétisme en gazon synthétique du Stade Moncton de l'Université de Moncton : cette installation ne fait pas partie de la Politique de l'attribution des terrains de sports de la Ville de Moncton. Pour les activités communautaires, on peut toutefois réserver cette piste en s'adressant à l'agente de réservation de la Ville de Moncton.

Services offerts					
Type de terrain	**Pratique en saison normale**	**Matchs de la saison normale**	**Tournois régionaux**	**Tournois nationaux***	**Tournois internationaux***
Baseball (jeunes) : Sportplexe du CN	Sans traçage des lignes Entretien chaque jour (si la météo le permet).	Traçage des lignes avant les matchs Entretien chaque jour (si la météo le permet) Dépoussiérage (arrosage) du champ intérieur sur demande	Entretien avant le début de la journée Traçage des lignes au moins deux fois par jour Waste collection once per day Collecte des déchets une fois par jour Nettoyage des toilettes deux fois par jour Dépoussiérage (arrosage) du champ intérieur sur demande	Entretien avant le début de la journée, et une autre fois d'après le calendrier du tournoi Traçage des lignes tous les deux matchs et chaque match dans les manches de championnat Collecte des déchets deux fois par jour Nettoyage des toilettes trois fois par jour Dépoussiérage (arrosage) du champ intérieur sur demande	Selon l'accord conclu avec l'équipe hôte

Terrain de soccer en gazon naturel Sportplexe du CN	Traçage des lignes une fois par semaine pendant la saison d'ouverture Nettoyage des toilettes une fois par jour Collecte des déchets selon les besoins	Traçage des lignes une fois par semaine pendant la saison d'ouverture Nettoyage des toilettes une fois par jour Collecte des déchets selon les besoins	Traçage des lignes au plus deux jours avant le tournoi Collecte des déchets une fois par jour Nettoyage des toilettes deux fois par jour Tonte de la pelouse tous les deux jours	Traçage des lignes tous les deux jours pendant le tournoi Collecte des déchets deux fois par jour Nettoyage des toilettes trois fois par jour Tonte du gazon chaque jour	Selon l'accord conclu avec l'équipe hôte
Baseball (adultes) parc de balle Kiwanis	Sans traçage des lignes	Traçage des lignes avant les matchs	Entretien et traçage des lignes entre les matchs Collecte des déchets une fois par jour Nettoyage des toilettes deux fois par jour	Selon l'accord conclu avec l'équipe hôte	Selon l'accord conclu avec l'équipe hôte
Sans traçage des lignes	Sans traçage des lignes	Traçage des lignes trois fois par jour	Entretien avant le début de la journée Traçage des lignes au moins deux fois par jour Collecte des déchets une fois par jour	Traçage des lignes tous les deux matchs; traçage à chaque match dans les manches de championnat	Selon l'accord conclu avec l'équipe hôte
Balle molle : Sportsplex mmémoratif Hal Betts	Sans traçage des lignes	Traçage des lignes chaque jour	Entretien avant le début de la journée Traçage des lignes au moins deux fois par jour Collecte des déchets une fois par jour	Traçage des lignes tous les deux matchs; traçage à chaque match dans les manches de championnat Dépoussiérage du champ intérieur sur demande	Selon l'accord conclu avec l'équipe hôte
Terrains polyvalents en gazon synthétique (soccer, football, hockey sur gazon et rugby)	Traçage des lignes deux fois par saison (au printemps et en août)	Traçage des lignes deux fois par saison (au printemps et en août)	Lined twice per season (in Spring and in August)	Selon l'accord conclu avec l'équipe hôte	Selon l'accord conclu avec l'équipe hôte

10. TERRAINS : PRIX ET COMMODITÉS

Pour consulter les cartes complètes des terrains et pour plus de détail, veuillez cliquer sur:

https://www.moncton.ca/fr/faire-et-voir-sports/terrains-polyvalents

Procédures pour l'éclairage des terrains de sports

Les préposés mettent en fonction l'éclairage quand les groupes d'utilisateurs ont déposé leur demande d'éclairage.

Terrains	Tarif horaire (avant la TVH)	Tarif saisonnier	Éclairage des terrains/ tarif horaire	Toilettes	Traçage des lignes pour les sports suivants
Terrains de gazon synthétique					
Stade Croix Blue Medavie	Adultes : 110 $	Sans objet	51 $	Oui	Soccer
Stade Croix Blue Medavie Stadium	Jeunes : 62 $	Sans objet	51 $	Oui	Soccer
Rocky Stone Field	66 $	Sans objet	30 $	Oui	Soccer et football
Woody Hayes Community Field Harrison Trimble High School	66 $	Sans objet	30 $	Oui	Soccer, football et hockey sur gazon
McKenna Field Bernice MacNaughton High School	66 $	Sans objet	30 $	Oui	Soccer, football et hockey sur gazon
Ed Skiffington Moncton High School Alumni Field	66 $	Sans objet	30 $	Oui	Soccer, football et hockey sur gazon
Odyssée	66 $	Sans objet	30 $	Oui	Soccer, football

Terrains	Tarif horaire (avant la TVH)	Tarif saisonnier	Éclairage des terrains/ tarif horaire	Toilettes	Traçage des lignes pour les sports suivants
Terrains de gazon					
Terrains 1 à 6 du Sportplexe du CN	11 $	550 $	Terrain 3 : 30$	Oui	Soccer
Terrain de gazon de l'école secondaire Bernice MacNaughton	7 $	330 $	Sans objet	Oui	Soccer
Université Crandall	7 $	330 $	Sans objet	Non	Soccer
Terrain extérieur du Stade Croix Blue Medavie	Jeunes et adultes 29 $		Sans objet	Non	Sans objet
Terrain de gazon de l'école secondaire Moncton High	7 $	330 $	Sans objet	Oui	Soccer
Terrain de l'école Bessbrough	7 $	330 $	Sans objet	Non	Selon la demande
Terrain de l'école Birchmount	7 $	330 $	Sans objet	Non	Selon la demande
Terrain de l'école Edith Cavell	7 $	330 $	Sans objet	Non	Selon la demande
Terrain de l'école Forest Glen	7 $	330 $	Sans objet	Non	Selon la demande
École Lewisville Middle	7 $	330 $	Sans objet	Non	Selon la demande
Terrains de balle					
Parc Kiwanis	66 $		30 $	Oui	Baseball (champ intérieur en gazon)
Terrains nos 1 à 10 et terrain no 3 (Champ de Rêves) du Sportplexe du CN	11 $	550 $	Terrain 9 - 30 $	Oui	Baseball
Terrain nos 1 à 6 du Sportsplex commémoratif Hal Betts	11 $	550 $	Terrains 4, 5 et 6 -30 $	Oui	Balle lente
Université de Moncton	11 $	550 $	Sans objet	Oui	Baseball
Terrains de baseball nos 1 et 2 du parc Evergreen	9 $	505 $	Sans objet	Oui	Balle molle
Université Crandall	9 $	505 $	Sans objet	Oui	Balle lente
Berry Mills – cercle Westbrook	9 $	505 $	Sans objet	Oui	Balle lente
Terrain Wheeler	9 $	505 $	Sans objet	Oui	Balle lente
CN Field – Delong Drive	9 $	330 $	30 $	Oui	Balle lente
Tournois	17 $		30 $		Tous les terrains

11. BOOKING GUIDELINES

CONTRATS SAISONNIERS

On entend par « contrat saisonnier » un contrat de 18 semaines ou plus pour une réservation de deux heures par semaine. Pour prendre un contrat saisonnier, vous devez réserver un terrain pendant au moins 18 semaines. Les annulations ne sont pas acceptées.

RÉSERVATIONS PONCTUELLES

On peut réserver occasionnellement les terrains disponibles lorsqu'on a répondu aux demandes de réservation saisonnière.

DISPONIBILITÉ DES TERRAINS POUR LES TOURNOIS

Les tournois ne sont pas autorisés sur les terrains de la Ville avant le premier jour de semaine suivant la fin de semaine de la fête de la Reine.

TOURNOIS DE CHAMPIONNAT NATIONAUX OU INTERNATIONAUX

Ces demandes sont traitées dans chaque cas particulier, et les accords sont conclus pour chaque événement.

ALCOOL

Il n'est pas permis d'apporter ni de consommer de l'alcool sur les terrains. Les groupes ou les associations qui souhaitent être autorisés à vendre de l'alcool doivent demander le permis d'alcool pour les événements spéciaux en s'adressant à Service Nouveau-Brunswick.

12. ARRÊTÉ MUNICIPAL – AIRES DE LOISIRS – VILLE DE MONCTON

Tous les utilisateurs des terrains doivent respecter les dispositions de l'Arrêté concernant les aires de loisirs dans la Ville de Moncton (Arrêté no H-302).
Voici les faits saillants de cet arrêté en ce qui a trait aux utilisateurs des terrains :

- Tous les groupes d'utilisateurs qui utilisent des terrains de sports sans contrat s'exposent à perdre leur droit d'utiliser des terrains.

- Toute personne physique qui ne respecte pas les règles ou les règlements d'application affichés dans une aire de loisirs après avoir reçu un avertissement d'un ou d'une responsable de la supervision de l'aire de loisirs pour l'enjoindre à respecter lesdites règles et lesdits règlements peut être expulsée de cette aire de loisirs.

- Toute personne physique qui souhaite utiliser une aire de loisirs à une date et une heure précises doit réserver l'utilisation de cette aire de loisirs auprès du directeur général des Services communautaires ou de son fondé de pouvoir.

- Nul ne doit se servir d'une aire de loisirs pendant la période au cours de laquelle cette aire a déjà été réservée selon les modalités prévues dans le présent document.